

SUBVENTION AUX TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT ET DE TAILLE DES HAIES

Attention: La subvention est seulement accordée aux personnes âgées de 65 ans au moins ou reconnues dépendantes (sans limite d'âge).

Le demandeur _____
Nom Prénom

Matricule _____
N°

demeurant à _____
N° Rue Code postal et localité

Téléphone _____
Privé Bureau Mobile

Adresse e-mail _____

Compte bancaire _____
Institut bancaire (BIC-Code) N° compte bancaire (IBAN)

La demande de subvention est à introduire au plus tard pour le **premier mars** de l'année suivant celle, pour laquelle la subvention est demandée.

Le montant de la subvention communale s'élève à 10,00 € par heure de travail facturée, sans pouvoir dépasser un montant de 250,00 € par ménage et par an.

Pièces justificatives à joindre à la demande:

1. Facture des travaux mentionnant les heures prestées.
2. Preuve de paiement.

Le cas échéant, un certificat renseignant l'état de dépendance du demandeur.

_____, le _____ Signature: _____
Localité Date

À renvoyer à l'Administration communale de Mamer:

par e-mail: finances@mamer.lu

par courrier: Administration communale de Mamer • Service financier • B.P. 50 • L-8201 MAMER

Les données récoltées dans ce formulaire sont nécessaires au traitement de votre dossier par les services de l'Administration communale, et le cas échéant par ses sous-traitants. Elles sont traitées de manière loyale et transparente conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), et conservées la durée nécessaire à ce traitement ainsi qu'au délai d'archivage légal applicable.

En cas de question au sujet du traitement des données personnelles, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données (DPD) à l'adresse dpo@mamer.lu.

Réservé à l'administration

| | | | | | |
|---|--|-----------|--|----------------|--|
| N° Pro Forma | | N° Gescom | | Montant alloué | |
| Article budgétaire: 3/220/648120/99003 | | | | | |